

### ÉDITO

Quel horizon pour le Siéml en 2023 ? Des travaux d'électrification en hausse malgré la crise annoncée, dépassant l'effet prix (inflation) avec une augmentation en volume pour toutes les opérations (extensions, renforcements et sécurisations) à l'exception probable des travaux d'effacement (la demande des communes se resserre). L'éclairage public sera rythmé par la trame sombre, les antennes lorawan, la seconde partie des horloges connectées, le développement d'un hyperviseur et d'une offre « objets connectés » ou encore l'instauration d'une procédure écowatt. Le PCRS sera finalisé conformément aux échéances réglementaires et ses circuits de mise à jour optimisés. Côté EnR, il y aura fort à faire avec la loi d'accélération des EnR : photovoltaïque, autoconsommation collective, méthanisation, tout va accélérer. Les demandes de rénovation thermique du bâti communal vont exploser également, nous incitant ainsi à continuer à recruter des conseillers. Pas moins de cinq nouvelles chaufferies bois devraient être mises en service cette année et les projets de réseau de chaleur affluent. 2023 sera aussi l'année du schéma directeur des bornes de recharge. Enfin, le groupement d'achat de gaz et d'électricité continuera à nous mobiliser grandement avec deux nouveaux marchés d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (un pour le gaz et l'autre pour l'électricité), des adhérents toujours plus nombreux et des incertitudes géostratégiques malheureusement toujours prégnantes. Bref, encore une année intense en perspective !

Jean-Luc Davy  
président du Siéml

### CRISE ÉNERGÉTIQUE : DISPOSITIF D'AIDES AUX COLLECTIVITÉS ET GROUPEMENTS D'ACHATS D'ÉNERGIE DU SIÉML

Le Gouvernement a reconduit pour 2023 son dispositif de soutien pour protéger les collectivités face à la hausse des tarifs de l'électricité, complété d'un nouveau dispositif « l'amortisseur électricité ». Une collectivité est éligible à ces aides en fonction de sa taille et de l'impact de l'évolution des prix sur ses finances. Le Siéml organise une **journée d'information** pour les membres de ses groupements d'achats (voir ci-contre).

→ **Toutes les collectivités** bénéficient de la **baisse de la fiscalité sur l'électricité** effective directement sur leurs factures. Une grande partie est portée à son minimum légal européen.

→ **Les collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVe)** peuvent bénéficier du **bouclier tarifaire sur l'électricité** qui limite la hausse du prix de l'électricité à 15 %. Une collectivité est éligible aux TRVe lorsqu'elle emploie moins de 10 agents, dispose de recettes inférieures à 2 M€ et de compteurs électriques d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVa.

→ **Les collectivités et leur groupement non éligibles au bouclier tarifaire** peuvent prétendre à **l'amortisseur électricité**. Une partie de l'augmentation des prix sera prise en charge par l'État. Ce dispositif ramène le prix annuel moyen de la « part énergie » (prix hors coûts d'acheminement de l'électricité dans le réseau et hors taxe) à 180 €/MWh sur 50 % des volumes d'électricité consommée, dans la limite de 500 €/MWh.

→ **Pour les collectivités et leur groupement en difficulté réunissant plusieurs critères (évolution de la perte d'épargne brute et potentiel financier par habitant)** un **filet de sécurité** compense 50 % de la hausse des dépenses constatées en 2022 au titre de la revalorisation du point d'indice et 70 % de la hausse des dépenses d'approvisionnement en énergie. Ce dispositif concerne tant l'électricité que le gaz, **le bouclier tarifaire sur le gaz n'étant pas applicable** aux collectivités territoriales. **Les collectivités potentiellement concernées doivent se rapprocher des services de la Préfecture.**

#### JOURNÉE D'INFORMATION \* DU VENDREDI 10 FÉVRIER

- Webinaire - 10 h  
**GROUPEMENT D'ACHAT GAZ (ENGIE)**
- Webinaire - 14 h 30  
**GROUPEMENT D'ACHAT ÉLECTRICITÉ**

\* Une invitation sera envoyée aux membres concernés.

#### TENDANCES D'ÉVOLUTION DES PRIX DES GROUPEMENTS D'ACHAT



#### ÉLECTRICITÉ\*

**- 20 à -15 %**

Total énergie (puissance supérieure à 36 kVa)

→ **Non éligible au mécanisme de l'amortisseur**

**+ 40 à 50 %**

EDF (puissance inférieure ou égale à 36 kVa)

→ **Éligible au bouclier tarifaire (si TRVe) dans le cadre du groupement d'achat et au mécanisme de l'amortisseur.**

Dans les deux cas, le Siéml assure l'interface entre les collectivités et EDF en centralisant les déclarations sur l'honneur. Les aides seront automatiquement appliquées sur les factures (cf. mail adressé aux membres du groupement).



#### GAZ

**× 2,5** avec Engie.

**× 3,5** avec Alterna.

\* Évolution en comparant les prévisions 2023 aux prix 2022 et à consommation constante.



## ATTENTION TRAVAUX

**LE SIÉML CONSTRUIT SA CHAUFFERIE BOIS ET ADAPTE SON FONCTIONNEMENT.**

**Du 20 février au 31 mai 2023**

L'accueil est ouvert au public uniquement le matin. Vos interlocuteurs restent joignables par mail, téléphone ou visioconférence.

Informations sur [www.sieml.fr/travaux-2023](http://www.sieml.fr/travaux-2023)

## YVAN CHARRIER NOUVEAU DGA EN CHARGE DU PÔLE TECHNIQUE



Yvan Charrier a pris ses fonctions de directeur général adjoint du pôle technique le 16 février dernier après avoir occupé pendant 12 années le poste de responsable du service éclairage public. Il encadre désormais la direction des infrastructures, le service géomatique et le service éclairage public aux côtés de Dominique Penot, Cristina Farcasiu et Yann Greuez. Ce dernier assure, par intérim, la responsabilité du service EPu.

## PLAN D'URGENCE DU SIÉML DE NOMBREUSES SOLLICITATIONS

Le Siéml a voté en juin 2022 un plan d'urgence pour accélérer les mesures à gains rapides et limiter l'impact de la flambée du coût de l'énergie. En fin d'année, 6 dossiers ont été déposés pour des aides à la décision (54596 €), 8 pour des actions de sensibilisation auprès d'écoles ou de centres de loisirs (45 000 €). 36 dossiers concernent l'installation de systèmes de régulation des bâtiments pour un montant d'aide provisoire de 320 000 €. Après une première commande expérimentale, une consultation est en préparation pour l'achat de capteurs communicants à hauteur de 90 000 €. L'outil Smiléconso permettra aux collectivités de suivre en temps réel les économies réalisées grâce à ces outils de régulation de la consommation d'énergie. Enfin, 30 dossiers ont été instruits en 2022 dans le cadre du programme BEE 2030 pour un montant de 1,17 M€, 0,5 M€ supplémentaires ayant été inscrits au plan d'urgence. Un appel à projets est relancé en ce début d'année (cf. ci-dessous). Certaines enveloppes financières seront reconduites en 2023.



- Lancement de l'appel à projets très prochainement.
- Date limite de candidature le **vendredi 19 mai 2023**
- Éligibilité et modalités sur [www.sieml.fr/bee-2030](http://www.sieml.fr/bee-2030)

## AGENDA

### RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

<b>MAR. 7 FÉV.</b>	Comité syndical (ROB)
<b>VEN. 10 FÉV.</b>	Webinaires groupements d'achat d'énergie
<b>MAR. 7 MARS</b>	Réunion du Bureau
<b>MAR. 28 MARS</b>	Comité syndical (BP 2023)

## ÉCLAIRAGE PUBLIC ET BIODIVERSITÉ UN PARTENARIAT SIÉML & CPIE LOIRE ANJOU

Le Siéml et le CPIE Loire Anjou ont signé un partenariat pour assurer une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'éclairage public. Cette collaboration se concrétisera par la création d'une trame sombre afin d'identifier les milieux propices à la biodiversité nocturne en Maine-et-Loire et mettre en place des actions pour les préserver : réduction de la pollution lumineuse, sensibilisation des habitants...



## TARIFICATION DES BORNES OUEST CHARGE PAS D'AUGMENTATION POUR L'INSTANT DANS LE 49

Quelques inquiétudes ont été soulevées en fin d'année concernant une forte hausse du coût de la recharge sur les bornes du réseau public OuestCharge. Les sept syndicats départementaux d'énergie fédérés au sein de ce réseau, restent chacun souverains quant à la tarification de leurs bornes respectives mais se voient, pour certains, contraints d'adapter leur politique tarifaire face à la flambée du prix de l'électricité. En Maine-et-Loire, le Siéml n'a pas prévu pour l'instant d'évolution du coût de la recharge, si ce n'est une étude en cours pour la mise en place de pénalités pour les véhicules ventouses pénalisant les autres.

→ [www.sieml.fr/ouestcharge](http://www.sieml.fr/ouestcharge)

### NOUVEAUTÉS À CONSULTER



Comment éclairer moins mais mieux ? Yann, chargé d'affaires éclairage public vous explique sa mission de gestion du parc d'éclairage des communes.

→ <https://youtu.be/gEKsJGdbKA>



Les rapports de contrôle 2021 des concessions de distribution publique d'électricité et de gaz ont été présentés au comité syndical du 13 décembre 2022.

→ [www.sieml.fr](http://www.sieml.fr) (réseaux d'énergie)